

# RAPPORT DU COMITÉ PARITAIRE SUR LE SOUTIEN ADMINISTRATIF DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

État d'avancement au 21 août 2024.

1. Principales conclusions du rapport :
  - a. Grande variabilité (des besoins et des capacités).
  - b. Grande diversité des besoins (de l'administratif à la recherche).
  - c. Enjeux de disponibilité et de capacité du personnel dans un contexte de télétravail.
  - d. Perception de complexité.
  - e. Mauvaise connaissance des services existants (offre de services).
2. Contexte de l'amélioration des services à l'UL
  - a. Bon nombre de bonnes pratiques présentement en place dans les facultés.
  - b. Initiatives en cours dans quelques facultés.
  - c. Projet ÉVO (RH et RF).
  - d. Chantier sur les services de proximité simplifiés et personnalisés visant à améliorer notre offre de services et nos manières de faire.
  - e. Projet d'amélioration et d'engagement de la direction visant l'amélioration de la qualité des services et de l'expérience dans l'ensemble des unités (plusieurs groupes de travail formés cet automne).
3. Classement des recommandations



## 25 recommandations (en 5 catégories)

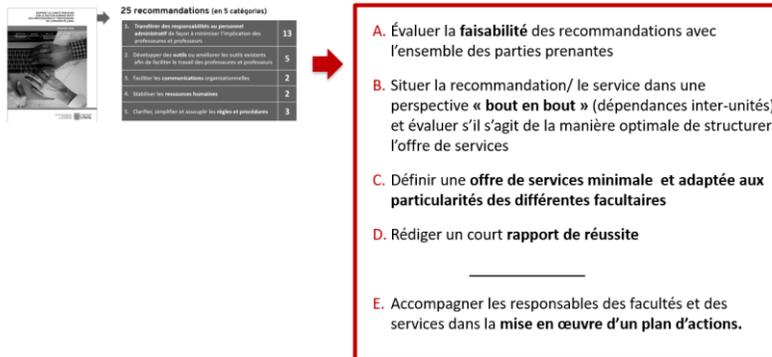
1. Transférer des <b>responsabilités au personnel administratif</b> de façon à minimiser l'implication des professeures et professeurs	<b>13</b>
2. Développer des <b>outils</b> ou améliorer les outils existants afin de faciliter le travail des professeures et professeurs	<b>5</b>
3. Faciliter les <b>communications</b> organisationnelles	<b>2</b>
4. Stabiliser les <b>ressources humaines</b>	<b>2</b>
5. Clarifier, simplifier et assouplir les <b>règles et procédures</b>	<b>3</b>

4. Mise en place d'un groupe de travail sur l'amélioration des services en lien avec le rapport (25 recommandations)
  - a. Membres du comité :
    - i. Anabelle Viau-Guay, doyenne, FSE.
    - ii. Francis Roy, professeur, ex-directeur de département, FFGG.
    - iii. Daniel Côté, professeur et membre du comité paritaire à l'origine des recommandations, FSG.
    - iv. Un professeur ou une professeure à venir.

- v. Danny Sohier, directeur exécutif, FSAA (et porteur d'un projet sur les services facultaires dans le cadre de la planification institutionnelle).
- vi. Marie-Josée Roy, directrice exécutive, FSI.
- vii. Éric Martel, directeur du Service de soutien à l'enseignement.
- viii. Jean-François Forgues, vice-recteur adjoint, VREX.
- ix. Steve Vachon, responsable de l'initiative institutionnelle sur l'expérience et la qualité des services, VREX.
- x. Myriam Couture, responsable de l'équipe d'efficience, VREX.

## 5. Mandat du comité

### Mandat du comité



## 6. Dates de rencontres

- a. 14 juin et 21 juin 2024.
- b. Prochaines rencontres : 23 août, 20 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, (...). Nous avons prévu des rencontres tout au long de l'année à un rythme très régulier.

## 7. Mis en place d'une chambre de résonance avec des directeurs exécutifs afin d'assurer une mise en œuvre rapide éventuelle des solutions

## 8. Actions en cours :

- a. Sondage auprès des directions exécutives en lien avec les 25 recommandations (en cours - 11 réponses sur 16). L'objectif de ce sondage est de préciser, au sein de chacune des unités, le niveau de services offert et de connaître les défis et initiatives déployées localement.
- b. Préparation d'un sondage qui sera envoyé aux professeurs et professeurs. L'objectif est d'avoir un portrait par faculté du niveau de satisfaction en lien avec l'offre de service associé aux 25 recommandations. Date visée : 15 septembre 2024.
- c. Analyse des processus opérationnels touchant les recommandations relatives aux processus financiers (équipe efficience).

9. Priorisation des actions : premier bloc de cinq actions jugées réalisables à court terme (cible : avant le 15 décembre 2024) :
  - a. Recommandation 20 : Signature des courriels génériques.
  - b. Recommandation 4 : Clarification de l'offre de services des centres de services facultaires (pédagogique et technopédagogique).
  - c. Recommandation 3 : Tâches de gestion des évaluations, des reprises et des accommodements. La première étape (déc. 2024) vise à préciser l'offre de services dans chaque unité. La deuxième étape portera sur une meilleure prise en charge progressive selon les unités.
  - d. Recommandation 2 : Déclaration de droits d'auteurs.
  - e. Recommandation 19 : Information sur les services disponibles (qui fait quoi dans la faculté et à l'Université).